



## CONTRAT À TERME PRÉPAYÉ SUR ACTIONS PROPRES (prorogation)

**Paris, le 11 mars 2024** – UBISOFT ENTERTAINMENT SA (EURONEXT PARIS : UBI - code ISIN FR0000054470) (la « Société ») a décidé ce jour de proroger par voie d'avenant le contrat à terme prépayé, conclu le 20 mars 2018<sup>1</sup> avec CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, arrivant à échéance le 22 mars 2024<sup>2</sup>, portant ce jour sur 1.755.907 actions propres UBISOFT<sup>3</sup>, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 22 mars 2027.

Cette opération n'a d'impact ni sur le nombre d'actions diluées ni sur la situation financière nette de la Société.

###

**Investor Relations**    Alexandre Enjalbert  
Head of Investor Relations  
+ 33 1 48 18 50 78  
[Alexandre.enjalbert@ubisoft.com](mailto:Alexandre.enjalbert@ubisoft.com)

### À propos d'Ubisoft

Ubisoft est un créateur de mondes qui s'engage à enrichir la vie des joueurs à travers des expériences de jeu uniques et mémorables. Ses équipes internationales créent et développent un portefeuille varié de jeux, comprenant des marques telles qu'Assassin's Creed®, Brawlhalla®, For Honor®, Far Cry®, Tom Clancy's Ghost Recon®, Just Dance®, The Lapins Crétins™, Tom Clancy's Rainbow Six®, The Crew® et Tom Clancy's The Division®. Grâce à Ubisoft Connect, les joueurs profitent d'un écosystème de services pour aller plus loin dans leur expérience de jeu, obtenir des récompenses et rester en contact avec leurs amis quelle que soit leur plateforme. L'offre d'abonnement Ubisoft+ leur permet également de profiter d'un catalogue de plus d'une centaine de titres et contenus téléchargeables (DLC) d'Ubisoft. Pour l'exercice 2022-23, le net bookings d'Ubisoft s'est élevé à 1,74 milliards. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.ubisoftgroup.com>

© 2023 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Ubisoft and the Ubisoft logo are registered trademarks in the US and/or other countries.

---

<sup>1</sup> Cf. "[Accord avec Vivendi pour la cession de l'intégralité de sa participation dans UBISOFT](#)" - 20 mars 2018 / Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres](#)" - 29 mars 2018

<sup>2</sup> Suivant avenant en date du 15 septembre 2020 ayant prorogé de trois (3) ans l'échéance originellement fixée au 22 mars 2021. Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres. Contrat à terme prépayé sur actions](#)" - 15 septembre 2020

<sup>3</sup> Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres. Contrat à terme prépayé sur actions](#)" - 15 septembre 2020 / Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres. Contrat à terme prépayé sur actions](#)" - 15 septembre 2022 / Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres. Contrat à terme prépayé sur actions](#)" - 21 juin 2023 / Cf. "[Déclaration des transactions sur actions propres. Contrat à terme prépayé sur actions](#)" - 18 septembre 2023